








INFORMATIONS COUPE DE LA REUNION (Léopold RAMBAUD) ET COUPE DE FRANCE

La Régionale Sportive vous informe des directives à suivre concernant la gestion des recettes, des dépenses et l'organisation générale pour les prochaines rencontres de Coupe de la Réunion (Léopold RAMBAUD) et Coupe de France.

-  **Organisation Générale** : Le club recevant est responsable de l'organisation générale du match. Il doit s'assurer que tous les aspects logistiques et sécuritaires sont pris en charge.
-  **Fourniture des Ballons** : Le club recevant est également chargé de fournir les ballons de match.
-  **Billetterie Obligatoire** : Lorsque cela est possible, chaque rencontre doit avoir une billetterie organisée.
-  **Gestion des Recettes** : En cas de recettes positives issues de la billetterie, les frais liés à l'arbitrage et au délégué seront déduits de cette recette.
-  **Gestion des Déficits** : Si la recette s'avère déficitaire ou si aucune billetterie n'a pu être mise en place, les frais d'organisation, incluant ceux des arbitres et du délégué, seront partagés à parts égales entre les deux clubs participants.

Nous comptons sur votre collaboration pour garantir le bon déroulement des rencontres et la bonne gestion des aspects financiers et logistiques.

La Régionale Sportive